

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 Juin 2019



Date de convocation : 18 Juin 2019

**PRÉSENTS** : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BIROT Serge, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, COURSEAU Hélène, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, THIBAUD Sébastien, TOMBU Catherine.

**EXCUSÉS** : AVRIL Lionel, BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, BONNET Franck, CERCEAU Pierre, PICORON Andrée, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, SERVANT Bernard.

**Secrétaire de séance** : COURSEAU Hélène

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 Mai 2019.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'affectation d'un agent archiviste à intervenir avec le Centre de Gestion de la Vendée qui va venir réaliser le tri, le classement, l'élimination des archives et établir un inventaire dans les deux mairies à partir du 3 septembre 2019 pour une durée de 45 journées.
4. DECIDE de déclarer sans suite le marché concernant le programme de voirie 2019 pour le motif économique d'intérêt général d'insuffisance de la concurrence : une seule offre reçue.
5. APPROUVE le projet des travaux de restauration des bancs et du sol de l'église de Fontaines pour un montant de 19 389,05 € HT et AUTORISE Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Départemental pour un montant de 5 195,71 €.
6. APPROUVE le prix du repas à 3,67 € TTC pour l'année scolaire 2019/2020 de l'association St Luc pour la fourniture des repas à la cantine de Doix. Monsieur BRUNET, Monsieur MAROT et Monsieur PAGEAUD intéressés par cette affaire se retirent et ne participent pas au vote.
7. DECIDE DE RECONDUIRE les interventions musique et danse en milieu scolaire pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :
  - 1 classe pour le site de l'école publique de Doix
  - 1 classe pour le site de l'école publique de Fontaines
  - 1 classe pour l'école privée de Doix
  - 1 classe pour l'école privée de Fontaines

8. ACCEPTE les deux conventions de mise à disposition pour les deux ATSEM, agents de la commune de Montreuil en poste à l'école site de Montreuil pour 24 heures par semaine d'école chacune pour l'année scolaire 2019/2020.
9. DECIDE de supprimer l'emploi d'adjoint administratif, titulaire IRCANTEC, pour une durée de 18 heures par semaine, et création d'un emploi d'adjoint administratif, titulaire IRCANTEC à temps non complet pour une durée de 22 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.
10. DECIDE de supprimer l'emploi d'adjoint technique, titulaire IRCANTEC, pour une durée de 15 heures par semaine, et création d'un emploi d'adjoint technique, titulaire IRCANTEC à temps non complet pour une durée de 20 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.
11. ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2019, suite aux différentes suppressions, créations ou modifications de postes comme suit :

Secteur administratif :

- 1 Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, titulaire CNRACL, à temps complet.
- 1 Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, titulaire CNRACL, à temps complet.
- 1 Adjoint administratif territorial, titulaire IRCANTEC, à 22H00 hebdomadaires.

Secteur technique :

- 2 Adjoints technique territoriaux, titulaires CNRACL, à temps complet.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire CNRACL, à 31H75 hebdomadaires.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire CNRACL, à 28H80 hebdomadaires.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire IRCANTEC, à 20H00 hebdomadaires.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire CNRACL, à 14H00 hebdomadaires.
- 1 Adjoint technique territorial, titulaire IRCANTEC, à 9H00 hebdomadaires.

12. DECIDE de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité, afin de pouvoir maintenir l'activité Piscine à l'été 2018, du 10 juillet au 23 août 2019, sur le grade d'adjoint technique et pour 8h00 par semaine, au 1<sup>er</sup> échelon, Indice Brut 348, Indice majoré 326.
13. ACCEPTE la prise en charge par le budget général de la commune du transport en train pour la visite de l'Assemblée Nationale à Paris par les élus et agents intéressés pour un montant de 1 156,30 €.
14. DECIDE DE FIXER, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté et sa répartition comme suit :

○ Répartition de Droit Commun

Population INSEE	35 161
Ville la plus peuplée	Fontenay-le-Comte
Nombre de sièges	42
NB de communes	25

COMMUNE	Population municipale authentifiée	Nombre de sièges
FONTENAY-LE-COMTE	13 424	17
DOIX LES FONTAINES	1 720	2
VELLUIRE-SUR-VENDEE	1 375	1
LONGEVES	1 318	1
SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	1 297	1
MOUZEUIL-SAINT-MARTIN	1 233	1
AUCHAY-SUR-VENDEE	1 138	1
PISSOTTE	1 127	1
FOUSSAIS-PAYRE	1 114	1
MERVENT	1 049	1
LANGON	1 046	1
SERIGNE	976	1
HERMENAULT	911	1
VOUVANT	860	1
SAINT-MARTIN-DE-FRAIGNEAU	815	1
ORBRIE	800	1
MONTREUIL	794	1
BOURNEAU	740	1
PETOSSE	698	1
POUILLE	616	1
SAINT-CYR-DES-GATS	537	1
SAINT-VALERIEN	525	1
MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE	510	1
SAINT-LAURENT-DE-LA-SALLE	363	1
SAINT-MARTIN-DES-FONTAINES	175	1
<b>TOTAL</b>	<b>35 161</b>	<b>42</b>

15. PREND ACTE que le recensement de la population de Doix lès Fontaines aura lieu entre le 16 janvier et le 15 février 2020. L'élue référent sera Mme Monique PAQUET.

*Fait à Doix lès Fontaines, le 28 Juin 2019*  
 Le Maire,  
Lionel PAGEAUD

